Fichier téléchargé gratuitement sur www.mongosukulu.com

CORRECTION ENAM 1998

INTRODUCTION

- Définir intérêt public et corruption
- Ressortir leur dimension philosophique afin de montrer que les deux termes sont antinomiques de par leur valeur et de part et leur finalité.

L'intérêt entraine l'intérêt général ou le respect de la chose publique. Il vise la justice sociale, l'équité, le désintéressement et la prospérité de la majorité. Or la corruption comme acte délictuel consistant à exiger ou à recevoir offres et autres dons en espèce ou en nature contre un échange de service. Elle est une atteinte à la loi et à la moralité publique. Salluste, auteur Grec pense qu'elle est une prise en otage de l'Etat et une privatisation de l'intérêt public avec des conséquences très néfastes sur l'intérêt général. Au-delà de ces conséquences qu'il faut montrer, il est important de monter que la corruption comme phénomène « social total » (Marcel Mauss) n'est pas une fatalité mais entretenu, d'où les efforts déployés par les sociétés publiques pour mieux les gérer, la juguler à défaut de l'éradiquer totalement de la société.

I- LES EFFETS DE LA CORRUPTION DANS LA SOCIETE

A- Au plan social et politique

1- Le renversement de l'échelle des valeurs
- Emergence des contres cultures
- Enrichissement sans cause et renforcement des inégalités et des exclusions

2- La mort de la démocratie
- Risque sur la survie de l'Etat
- Problème de sécurité
- Légitimation de l'illégitime par l'achat des consciences lors du choix des représentants
- Rupture ou crise de confiance entre les citoyens et l'Etat

B- Au plan économique

1- Le développement du sous-développement

www.mongosukulu.com = Téléchargements d'épreuves & Cours gratuits

- Mauvaise réalisation des infrastructures car les prestations ne sont pas confiées aux entreprises les plus compétitives ;
- Frustration de l'initiative privée

2- Renforcement de la dépendance et atteinte à l'indépendance nationale
- Les méfaits de l'aide publique au développement ;
- Le retour des nouveaux gouverneurs et les programmes d'ajustement structurel

II- LES EFFORTS DEPLOYES PAR LES POUVOIRS PUBLIC POUR PRESERVER L'INTERET PUBLIC

A- Les mesures préventives

a- Au plan institutionnel

La création des structures de lutte contre la corruption (CONAC, L'ANIF, le contrôle supérieur de l'état, la cour des comptes)

- La promotion de bonne gouvernance travers la mise sur pied du programme national de gouvernance, création d'un département ministériel en charge du contrôle supérieur de l'Etat ;
- La création de l'ARMP et la promotion du principe d'égalité d'accès à la commande publique dans la procédure des marchés publics
- La décentralisation de la lutte ou la création des comités de lutte contre la corruption au des ministères
- La campagne de sensibilisation (formation morale et éthique, lutte contre la pauvreté)
- Le rôle essentiel des ONG

b- Au plan juridique
- La promotion du principe de responsabilité ou de l'obligation de rendre compte et la reddition des comptes ;
- La vulgarisation des lois sur la lutte contre la corruption et la mise sur pied des procédures sur la passation des marchés

B- Les mesures répressives

a- La fin de l'impunité par l'application des mesures de justice (les arrestations dans le cadre de l'opération épervier)

Fichier téléchargé gratuitement sur www.mongosukulu.com

b- L'abondance du contentieux devant la commission de discipline budgétaire et les sanctions administratives et judiciaires qui s'en suivent

CONCLUSION

La corruption une atteinte à l'intérêt public. C'est un phénomène social. Pour l'éradiquer, il faut moraliser la société par l'éducation, la sensibilisation, l'information et la répression. L'avenir des nations est à ce prix.

www.mongosukulu.com = Téléchargements d'épreuves & Cours gratuits